

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4228 - LUNDI 11 AVRIL 2022

PRODUCTION NATIONALE

Trois priorités pour une meilleure résilience de l'économie congolaise

Le gouvernement va réparer rapidement les routes de desserte agricole, désenclaver les territoires selon les bassins de production et lancer une chasse sérieuse contre les tracasseries sur les routes nationales. Le pari est d'arriver à évacuer rapidement les produits internes. C'est autour de ces trois priorités que s'est cristallisée la réunion du Comité de conjoncture nationale économique tenue le 6 avril dernier. Des mesures supplémentaires touchant des secteurs stratégiques du pays (hydrocarbures, production des produits alimentaires) seront annoncées incessamment.

Page 2



Un site minier de la Gecamines

RELOCALISATION DES CAMPS MILITAIRES

Me Guy Loando chargé de poursuivre les discussions avec la société belge « Kinko »



Guy Loando, le ministre de l'aménagement du territoire

Le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, a été chargé le 8 avril, au cours du Conseil des ministres, de poursuivre les discussions avec la société belge « Kinko.be », dans le cadre de la mise en œuvre du projet de relocalisation des camps mili-

taires.

La commission interministérielle chargée de ce dossier a été instruite d'assurer un encadrement étroit au regard de la sensibilité stratégique de ce projet ainsi que de la nécessité de préserver les droits et intérêts des occupants.

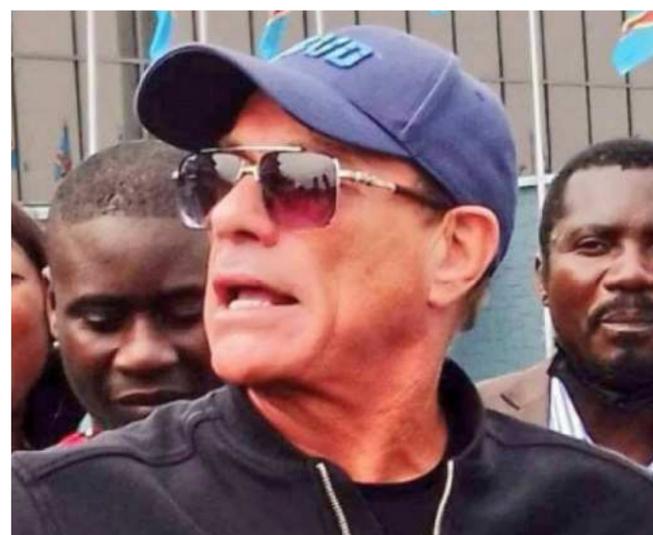
Page 5

PASSEPORT DIPLOMATIQUE DE JEAN-CLAUDE VAN DAMME

Les réseaux sociaux s'en moquent

L'octroi du document officiel, le 6 avril, à l'acteur belge, fait le buzz. Diversement commenté, il est tourné en dérision avec la suggestion de sa naturalisation faite à travers une carte d'électeur trafiquée au nom de Jean-Claude Vangu Ndala portant sa photo circulant dès le lendemain du geste réprouvé par plusieurs. D'aucuns ont trouvé à redire que Jean-Claude Van Damme soit le nouveau détenteur d'un passeport diplomatique congolais après Me Gims, Dadju et Koffi Olomide. Pourtant, les Congolais se réjouissaient fort bien à la seule idée que le grand athlète adulé ici soit né sur leur sol.

Page 4



Jean Claude Van Damme.

ARTS ET CULTURE

Le domicile de Papa Wemba s'ajoute au patrimoine culturel congolais

Acte solennel, la remise du titre de propriété à la ministre de la Culture, Arts et Patrimoine, Catherine Kathungu Furaha, du bien acquis par la République suite à son achat auprès de la veuve Marie-Rose Luzolo, alias Amazone, a été l'un des événements majeurs ayant marqué la journée du

7 avril à Kinshasa. Faisant partie désormais du patrimoine de la République démocratique du Congo, la demeure privée du pape de la sape, artiste international de surcroît, n'appartient plus à sa famille. Ainsi, il est à présent du devoir de l'Etat congolais d'y veiller.

Page 3

CRISE SOCIALE

Tony Bolamba pour la baisse sensible du train de vie des membres du gouvernement

Dans une courte tribune publiée le 8 avril, Tony Cassius Bolamba s'adresse à l'exécutif national et principalement au Premier ministre, Sama Lukonde, à qui il fait part de ses suggestions républicaines en rapport avec la crise sociale qui pointe à l'horizon.

L'ancien gouverneur de la province de l'Equateur reste convaincu que la concrétisation, par le gouvernement, de ses propositions pourrait éviter au pays le pire. D'emblée, il réclame l'ouverture d'une session extraordinaire à l'Assemblée nationale pour, dit-il, baisser la rémunération du gouvernement de 50%,

Dans le même temps, il suggère la vente de tous les véhicules de fonction des membres de l'exécutif national ainsi que la baisse totale du train de vie de ses membres, c'est-à-dire « plus de voyage en business class, plus de loca-

Toujours sur la même lancée, Tony Cassius Bolamba estime qu'en tirant un trait définitif sur les cortèges, cela permettra d'épargner les frais de fonctionnement et augmenter les rémunérations des membres des cabinets pour stabiliser leur pouvoir d'achat et accélérer l'administration.

« Avec l'argent récupéré des rémunérations des membres du gouvernement, des ventes de leurs véhicules, l'on pourra subventionner les pétroliers en vue de stabiliser les prix et éviter au président de la République, Félix Tshisekedi, cette crise so-

PRODUCTION NATIONALE

Trois priorités pour une meilleure résilience de l'économie

Le gouvernement de la République va réparer rapidement les routes de desserte agricole, désenclaver les territoires selon les bassins de production et lancer une chasse sérieuse contre les tracasseries sur les routes nationales. Le pari est d'arriver à évacuer rapidement les produits internes. Il y a d'autres mesures importantes qui touchent des secteurs stratégiques du pays, notamment les hydrocarbures et le financement de la production des produits alimentaires.



Un site minier de la Gecamines

La réunion du Comité de conjoncture nationale économique, le 6 avril dernier, a été l'une des plus longues, ayant duré plus de quatre heures. Plusieurs questions brûlantes ont été reprises à l'ordre du jour, notamment la gestion des impacts de la crise internationale sur le carburant, la résilience au niveau de la production locale, l'évacuation des produits internes et le renforcement du financement des produits alimentaires via le Fonds de promotion de l'industrie (FPI). Globalement, le gouvernement de la République réfléchit sur les moyens d'une relance rapide de la production alimentaire après plusieurs rapports internationaux accablants.

Face aux impacts de la crise ukrainienne sur le carburant, un sujet suivi de très près par

les autorités congolaises, les membres du Comité ont passé en revue les différentes mesures prises à ce stade, et surtout leur efficacité sur le terrain. Le secteur, du reste très sensible au regard de ses répercussions directes sur la vie socio-économique, a fait l'objet d'une attention particulière. Des mécanismes de protection de la population ont été examinés. Par ailleurs, la possibilité de faire supporter une partie de la charge par les entreprises qui sont capables de le faire a été l'objet de débat lors de cette rencontre qui a mis ensemble les membres des ministères sectoriels concernés, la Fédération des entreprises du Congo et les pétroliers autour du Premier ministre, Sama Lukonde. Il faut rappeler que le gouvernement subventionne environ

66 % du coût réel du litre à la pompe.

La question de la production locale a été abondamment abordée par les participants à la réunion du Comité. Il a été convenu d'un effort supplémentaire pour la réparation rapide des routes de desserte agricole et le désenclavement des territoires selon les bassins de production. Tout devrait être fait à court terme, c'est-à-dire le développement de la capacité à évacuer des produits internes. L'objectif final est d'arriver à faciliter l'accès au marché. Au niveau strictement de la production alimentaire, l'option levée par le FPI est d'accorder rapidement un financement. Des mesures supplémentaires seront annoncées incessamment par le Conseil des ministres.

Laurent Essolomwa



Tony Bolamba

tion de jet ». Et d'ajouter que tout celui ou toute celle qui veut voyager en business class ou louer un jet devra rajouter son propre argent.

« ciale qui pointe à l'horizon », dit Tony Cassius Bolamba souvent incompris à cause de son franc-parler.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économique : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Duryl Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauvakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COALITION LAMUKA

La présidence désormais assurée pour six mois par Adolphe Muzito

La cérémonie de passation du pouvoir à la tête de la coalition de l'opposition Lamuka a eu lieu, le 8 avril, à Kinshasa. Martin Fayulu, coordonnateur sortant, a officiellement passé le flambeau à Adolphe Muzito, lui souhaitant un fructueux mandat.

La cérémonie de passation de pouvoir s'est déroulée en présence de quelques cadres et membres de l'Engagement pour la citoyenneté et le développement (Eci-dé) de Martin Fayulu, et de Nouvel élan d'Adolphe Muzito, deux principaux partis de Lamuka. Cette coalition a profité de l'occasion pour présenter sa proposition de loi portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo (RDC). Au nombre des réformes proposées, il y a notamment l'institution de l'audit obligatoire du fichier électoral et la publication par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) du fichier définitif

audit, trente jours avant la tenue des scrutins.

De manière générale, cette réforme de la loi électorale proposée par Lamuka s'articule autour de certaines idées principales dont la création d'un nouveau fichier électoral ; la simultanéité des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs sur toute l'étendue du territoire national ; le renforcement du rôle de l'observateur dont les observations peuvent affecter la crédibilité du processus ainsi que la publication du fichier électoral provisoire dans les centres d'inscription et sur le site Web de la Céni agréé par le centre d'inscription.

La coalition Lamuka propose



La passation de pouvoir entre Muzito et Fayulu/DR

également le privilège accordé aux Congolais n'ayant pas

encore fait l'objet d'une décision judiciaire irrévocable

leur privant des droits politiques ou civils d'être identifiés et enrôlés ; la sanction prévue contre le chef de quartier ou de village qui violerait les prescrits liés au témoignage en faveur d'un candidat électeur non détenteur d'une des pièces requises ; ainsi que la possibilité offerte aux Congolais, requérants électeurs, résidant à l'étranger de porter leurs recours devant le Tribunal administratif de Kinshasa/Gombe, par l'entremise de la représentation diplomatique ou consulaire de la République démocratique du Congo du ressort abritant son centre d'inscription.

Lucien Dianzenza

ARTS ET CULTURE

Le domicile de Papa Wemba s'ajoute au patrimoine culturel congolais

Acte solennel, la remise du titre de propriété à la ministre de la Culture, Arts et Patrimoines, Catherine Kathungu Furaha, du bien acquis par la République suite à son achat auprès de la veuve Marie-Rose Luzolo, alias Amazone, a été l'un des événements majeurs ayant marqué la journée du 7 avril à Kinshasa.

Amazone a remis en main propre à la ministre Catherine Kathungu Furaha le document de la villa du quartier Ma campagne où avait vécu le chef du village Molokai jusqu'à sa mort. Faisant partie désormais du patrimoine de la République démocratique du Congo, la demeure privée du pape de la sape, artiste international de surcroît, n'appartient plus à sa famille. Ainsi, il est à présent du devoir de l'Etat d'y veiller. Cette villa sera préservée, restaurée, sauvegardée et montrée au public de façon régulière, on l'espère, de sorte à sauvegarder la mémoire de l'illustre personnage qui, se rappelle-t-on, avait été pleuré à l'échelle mondiale. Ce n'est donc que justice d'avoir fait en sorte que dorénavant Kinshasa compte un lieu touristique dans ce quartier considéré encore parmi les plus huppés de la ville.

Titre de propriété et clefs en mains, la ministre Catherine Kathungu a souligné que l'acquisition ainsi faite

par l'Etat marque l'heureux aboutissement des négociations entreprises avec la famille du regretté chanteur et acteur, Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba, dit Papa Wemba. L'Etat congolais a donc réussi son pari d'immortaliser sa mémoire. Il lui reste à mettre à exécution le projet artistique qui lui est attaché, à savoir que l'ensemble du site sera composé de l'habitation devenue musée et d'un studio d'enregistrement construit en hommage à l'icône de la rumba congolaise, fierté de cette musique dont il a défendu les valeurs et les couleurs à travers le monde.

Implication personnelle du chef de l'Etat

La ministre s'est réjouie du contexte de cet événement qui survient alors que la rumba congolaise est entrée dans une nouvelle ère depuis son inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco, reconnue au-delà de son caractère festif comme un élément fédérateur de notre société. Et



Une représentation de Papa Wemba à l'entrée de son domicile à Ma campagne/DR

qui plus est, elle a félicité le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour cette initiative et son implication personnelle à sa concrétisation.

En effet, il convient de rappeler que le président de la République avait, lors du Conseil des ministres tenu le 12 juin 2020, instruit le ministère de la Culture d'examiner la possibilité de rachat de la villa mise en vente par la famille du défunt Papa Wemba. Les

benéfiques sur les plans économique et touristique du projet en valaient la peine. Le mythe de Papa Wemba étant entretenu en partie à travers la sape, le musée donnera l'occasion à ceux qui ne l'ont pas connu de se représenter le fameux personnage qu'il était à la vue de ses effets personnels, habits et accessoires de mode de marque. Ce, à côté de ses œuvres musicales et autres récompenses, trophées et toutes

sortes de prix glanés de par le monde, notamment son disque d'or, l'album «Emotion» vendu à plus de 500 000 exemplaires aux États-Unis en 1995. Sans oublier le portail d'entrée personnalisé qui reprend le logo «M'Zee Fula Ngege» créé par le dessinateur Thembo Kash. Cette silhouette qui renvoie directement à la personne de Papa Wemba est également immortalisée sur la pochette de l'album «Mwalimu».

Nioni Masela

OCTROI DU PASSEPORT DIPLOMATIQUE À JEAN-CLAUDE VAN DAMME

Les réseaux sociaux trouvent à redire

L'octroi du document officiel à l'acteur belge, le 6 avril, à Kinshasa fait le buzz. Diversement commenté, il est tourné en dérision depuis avec la suggestion de sa naturalisation faite à travers une carte d'électeur trafiquée au nom de Jean-Claude Vangu Ndala portant sa photo circulant dès le lendemain du geste réprouvé par plusieurs.

D'aucuns ont trouvé à redire que Jean-Claude Van Damme soit le nouveau détenteur d'un passeport diplomatique congolais après Me Gims, Dadju et Koffi Olomide. Estimant que le passeport diplomatique est maintenant distribué à tout-va, ils se sont donnés dès lors à toute sorte de supputations allant jusqu'à imaginer la star de cinéma dans la peau d'un naturalisé, plutôt d'un

« Congolais de père et de mère ». Et qui plus est, pour mieux coller à la chose, il serait né à Lubumbashi ! Pourtant, l'on sait désormais que les informations disponibles sur la date et le lieu de naissance de l'ancien champion d'Europe de karaté soulignent qu'il aurait vu le jour à « Berchem-Sainte-Agathe, une commune de Bruxelles en Belgique », le 18 octobre 1960. Ce qui avait offusqué certains Congolais et commençait déjà à faire jaser plus d'un à l'annonce de son arrivée dans la capitale car, se souvient-on, il y a encore quelques années, il était



Jean-Claude Van Damme montrant son passeport diplomatique congolais / DR

reconnu que Van Damme était né au Katanga. Ce que le concerné va, d'ailleurs, lui-même confirmer lors de son séjour à Kinshasa contredisant Wikipedia pour ne citer que cette source.

En effet, un média en ligne évoquant ses propos à l'occasion de la remise du passeport diplomatique le rapporte. « En Belgique, ils disent que je suis né en Belgique. Au Congo, je suis né au Congo, en Amérique, je suis né en Amérique, et en Chine, en Chine. Les gens m'adorent partout où je vais car mon cœur est ouvert à tout pays mais je suis

très fier d'être né ici au Congo », a-t-il dit.

Un passeport reçu avec beaucoup de fierté

N'en déplaise aux nombreux mécontents, l'acteur au succès planétaire a accepté de bon cœur la mission qui lui est dévolue comme il en a fait part le 6 avril. « Je remercie le Congo de m'avoir accueilli avec beaucoup d'amour. C'est avec beaucoup de fierté que je reçois ce passeport en tant qu'ambassadeur. C'est le titre d'ambassadeur pour le rayonnement de la jeunesse du point de vue sport, santé et culture. Il y a aussi le titre d'ambassadeur de la faune pour aider l'écologie du pays, les



La fameuse carte d'électeur « attribuée »

à Jean-Claude Van Damme, alias Jean-Claude Vangu Ndala

animaux et la nature... », a-t-il affirmé. Et de préciser en sus que comme annoncé au début de son séjour : « L'autre titre est le titre d'ambassadeur pour les investissements pour le Congo en Amérique, en Asie, etc. Ces pays doivent aider à développer l'agriculture ».

Pourtant, les Congolais se réjouissaient fort bien à la seule idée que le grand athlète adulé ici soit né sur leur sol. En effet, jusqu'ici connu au travers de ces performances au cinéma dans les films qui ont établi sa renommée internationale à l'instar de « Bloodsport » (1988), « Universal Soldier » (1992) et « Timecop » (1994), il constituait déjà une sorte de fierté pour le pays. Nul n'aurait été jusqu'à imaginer que soixante ans plus tard,

Jean-Claude Van Damme devienne son ambassadeur. Il est quelque peu étonnant de voir que plusieurs Congolais digèrent mal que la célèbre figure des arts martiaux, acteur, réalisateur et producteur de cinéma le soit et se montre ainsi engagé à défendre les intérêts de sa terre natale. D'ailleurs, à l'entendre parler, l'on aurait affaire à un fils du pays désireux de travailler arduement à faire bouger l'agriculture : « C'est pour pouvoir nourrir notre pays, moins dépendre des pays importateurs, pour que le Congo soit beaucoup plus autonome. Ce qui peut remonter l'économie du pays, car notre terre est très fertile », a-t-il laissé entendre

Nioni Masela

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

La cellule sectorielle genre installée

La vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Véronique Kilumba Nkulu, au nom du ministre de Jean-Jacques Mbungani, a installé, le 7 avril, à Kinshasa la cellule sectorielle genre, en présence des femmes de ce ministère.

La vice-ministre de la Santé a préalablement rendu, dans son mot de circonstance, un vibrant hommage au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, champion de la masculinité positive, ainsi qu'au Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, qui ne ménage aucun effort

« Nous nous sommes attelés à briser cette barrière et avons pris la résolution d'installer cette cellule ce 7 avril 2022 »

pour matérialiser la vision du chef de l'Etat par rapport au genre. « Après la clôture du mois de la femme, mois dédié aux droits de la femme sur le plan international, nous voici encore réunis aujourd'hui pour, cette fois-ci, procéder à la cérémonie d'installation de la cellule sectorielle genre du ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention, attendue depuis trois ans », a-t-elle déclaré.

Le ministère, a indiqué Véronique Kilumba Nkulu, a tenu à présider solennelle-



Véronique Kilumba Nkulu, la vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention

ment cette manifestation pour répondre à l'engagement pris le 8 mars dernier, après avoir échangé avec

une délégation de femmes venue déposer un mémorandum dans lequel elle décrivait certaines pratiques qui

ne valorisaient pas la femme travailleuse ainsi que le non-respect par le ministère de l'arrêté du 22 août 2019 portant création, organisation et fonctionnement des cellules sectorielles genre. Malgré le retard constaté, la vice-ministre a assuré : « Nous nous sommes attelés à briser cette barrière et avons pris la résolution d'installer cette cellule ce 7 avril 2022 ». Elle a émis le vœu de voir la collaboration entre le ministère et ses différentes cellules perdurer.

Blandine Lusimana

RELOCALISATION DES CAMPS MILITAIRES

Me Guy Loando chargé de poursuivre les discussions avec la société belge «Kinko»

Le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, a été chargé le 8 avril, au cours du Conseil des ministres, de poursuivre les discussions avec la société belge «Kinko.be» dans le cadre de la mise en œuvre du projet de relocalisation des camps militaires.



Le ministre Guy Loando

Le service de communication du ministère de l'Aménagement du territoire renseigne qu'en date du 21 février, le ministre d'Etat Guy Loando avait présidé une première réunion interministérielle avec le consortium d'entreprises belges, spécialisé dans les bâtiments et les travaux de construction. « La rencontre avait connu la participation, entre autres, du ministre d'Etat chargé des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro; du Portefeuille, Adèle Kayinda; du

vice-ministre du Budget, Elysée Bokumuamua; des représentants du ministre de la Défense et de la Maison militaire du chef de l'Etat ainsi que des experts sectoriels», indique la cellule de communication du ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire. Cette réunion interministérielle, poursuit la source, a été suivie d'une deuxième, le 29 mars, au cours de laquelle la contre-proposition du ministère de l'Aménagement du territoire, qui vise à garan-

tir les intérêts supérieurs de l'Etat, a été approuvée par les ministres sectoriels impliqués. Concernant son intervention au cours de la 48e réunion du Conseil des ministres, présidée par le Premier ministre, Me Guy Loando a présenté le rapport de l'état d'avancement du projet de relocalisation des camps militaires, conformément aux recommandations qui lui ont été formulées lors de la 41e réunion du Conseil des ministres tenue le 18 février 2022 sous la direction du président de la République.

Dans son rapport, note le porte parole du gouvernement, la commission interministérielle devra assurer un encadrement étroit au regard de la sensibilité stratégique de ce projet ainsi que de la nécessité de préserver les droits et intérêts des occupants. Pour cela, Me Guy Loando a indiqué que le premier préalable dans la mise en œuvre de ce projet consiste à la construction des nouveaux logements avant d'envisager toute forme de délo-

calisation.

La réalisation des études s'impose

En outre, des études préalables (juridiques, topographiques, socio-économiques, impact environnemental, etc.) seront entreprises de manière à garantir la réussite de ce projet qui matérialise la vision de développement intégral de la République démocratique du Congo, chère au chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Par ailleurs, le ministre d'Etat a sollicité du gouvernement le quitus nécessaire afin de vider la problématique de la situation juridique de l'accord de partenariat évoqué par la société BITEC. Ce quitus étant obtenu, Me Guy Loando Mboyo entamera très prochainement le processus de réévaluation et de recadrage de cet accord de partenariat. Tout en restant optimiste quant à la matérialisation de cet ambitieux projet qui permettra aux militaires et policiers d'être logés dans des meilleures conditions, le ministre d'Etat en charge de l'Aménage-

ment du territoire a ainsi demandé l'accompagnement tous azimuts des membres du gouvernement. Aussi, fait savoir le porte-parole du gouvernement, le Conseil a pris acte de ce rapport et l'a encouragé à poursuivre dans la même direction.

Enfin, il faut rappeler que vu le caractère transversal du projet, il avait été institué, sur décision du Conseil des ministres, une commission interministérielle permanente au sein du gouvernement chargée du suivi et de la mise en œuvre présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire. Cette commission est composée des membres du gouvernement suivants: Interieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières; Infrastructures et Travaux publics; Portefeuille; Justice et Garde de sceaux; Urbanisme et Habitat; Budget; Defense; Tourisme; Finances; Affaires foncières et Mines.

Blandine Lusimana

PEINTURE ET SCULPTURE

Lambert Mousseka dévoile « Kinoiserie, briller et s'envoler » à la Halle de la Gombe

La sapologie est au cœur de l'exposition qui met en lumière le travail artistique peaufiné par l'artiste plasticien, marionnettiste, céramiste et peintre en trois ans dont il va présenter le résultat à l'Institut français (IF), du 14 avril au 7 mai.



Lambert Mousseka dévoile « Kinoiserie, briller et s'envoler » à l'IF/DR

Il est vivement recommandé d'aller s'apaiser à l'exposition prévue pour le 14 avril au patio de l'IF. « L'artiste invite les visiteurs à venir à l'exposition dans leurs plus beaux costumes », a prévenu la Halle de la Gombe.

Le dress-code dicté par l'événement est sans nul doute censé s'accorder à son esprit. En effet, tel qu'annoncé, Lambert Mousseka va y mettre au jour « le fruit de multiples rencontres entre Paris, Brazzaville et Kinshasa ». Pas étonnant car les trois villes, plus particulièrement les capitales des deux Congo, sont reconnues comme les terres d'origine de la société des ambassadeurs et des personnes élégantes (Sape). Elles sont porteuses de ce mouvement culturel et vestimentaire congolais,

que plusieurs autres Africains ont adopté, qui s'est exporté en France, non sans raison. Paris étant réputée capitale du luxe et de la mode, les adeptes de la Sape, ces sacrés sapeurs, ne peuvent qu'y trouver leur bonheur. Quand, comme eux, l'on idolâtre, et le mot n'est pas exagéré, la haute couture ou, tout au moins, les vêtements de grandes marques et que l'élégance s'apparente à une religion, c'est l'idéal. Considéré de son point de vue de plasticien, marionnettiste, céramiste et peintre, pour Lambert Mousseka la sapologie s'exprime en mode « Kinoiserie, briller et s'envoler ». Ce qu'il a extrait comme substance de cet univers atypique (dont feu Papa Wemba était l'un des fervents défenseurs) l'a emmené à une compréhension

de cette pratique et, par-delà, à s'imprégner au mieux de « la philosophie qui sous-tend la vie de sapeur ». Après l'avoir côtoyé de près, s'y être frotté, l'artiste a réalisé une composition de peintures et sculptures rendue avec éclat à travers une transposition de « la bonne combinaison de couleurs et de formes ». Savoir que ce sont des ingrédients qui, rappelons-le, « ont fait - et font toujours - le succès de la sapologie ». D'entrée libre, l'exposition qui restera ouverte au public un peu plus de trois semaines, du 14 avril jusqu'au 7 mai, est une redécouverte de ce monde que le commun des Kinois regarde souvent d'un air amusé et qui, à son goût, reste farfelu.

Nioni Masela

MARCHÉS PUBLICS

Les chiffres de 2020 disponibles

L'Autorité de régulation fait état de 1 050 marchés publics pour une valeur estimée à 622,8 millions de francs congolais, soit plus de 300 000 dollars américains. Une année auparavant, les chiffres émanant de la même source indiquent 762 marchés publics pour une valeur totale de 401,8 millions de Francs congolais CDF.

Par rapport à l'année 2020, l'Autorité de régulation des marchés publics vient d'apporter des précisions sur les résultats enregistrés au cours de cet exercice. Il y a eu au moins 1 050 marchés publics qui ont généré 622,8 millions de francs congolais. Le condensé des statistiques des finances publiques apporte d'autres éléments sur l'année concernée.

On y apprend, par exemple, que 63 des 1 050 marchés publics ont été passés avec les institutions du pays, dont le gouvernement de la République, pour une valeur de 245,1 millions de Francs congolais CDF. Pour le reste, il y a 243 marchés publics conclus avec les services publics représentant 41,8 millions de francs



congolais et 298 marchés publics avec les entreprises et autres établissements pour une valeur de 36,7 millions de francs congolais. Par ailleurs, il y a eu également des marchés conclus avec des sociétés commerciales (260/107,7 millions de Francs congolais) et les agences de coordination (128,4 millions de Francs congolais).

Laurent Essolomua

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

BOXE

Kinshasa abrite le championnat d'Afrique de la zone 3

Le studio Mama Angebi de la Radiotélévision nationale congolaise à Kinshasa accueille, du 5 au 11 avril, les championnats d'Afrique de boxe de la zone 3.

Six pays prennent part à la compétition régionale de boxe dans la capitale congolaise, notamment l'Île Maurice, le Kenya, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Congo Brazzaville et le Congo Kinshasa. Le président de la Fédération congolaise de boxe, Ilunga Luyoyo, s'est dit satisfait de l'organisation de cette joute continentale à Kinshasa, afin de mettre en lumière un fois de plus l'importance de cette discipline sportive au pays et donner de la considération aux pugilistes congolais. Les Léopards boxe sont encadrés par le directeur technique Valery Kayumba et conduits par le capitaine Landry Matete Kankonde alias « Balo », quadruple champion de la République démocratique du Congo (RDC).

La troisième journée de l'événement, le 7 avril, a été marquée par la victoire d'Ayoma Stacy du Kenya sur Dorca Endzondzon du Congo Brazzaville chez les dames de 60 kg, celle de Jocelyne de la RDC sur Beverly Mamwata chez les dames de 60 kg, et d'Akinyi Everline du Kenya sur Luta Kennedy de la RDC chez les dames de 66 kg. Essiane Clotilde du Cameroun a soumis Brigitte Mbabi de la RDC chez les dames de 70 kg, et Mauwa Bwanamoya de la RDC a été battue par Kusa Lorna du Kenya chez les dames de 70 kg. Wayala Nsimba de la RDC a battu son compatriote Mujinga Meschak chez les hommes de 48 kg, alors que Moussiessse France du Congo Brazzaville a battu son

compatriote Sylvian Iki dans la même catégorie de 48 kg. Sangue Alain du Cameroun a battu Okongo Okoth du Kenya chez les hommes de 60 kg.

Kitangila de la RDC s'est défait d'Agathe Jean d'Île Maurice chez les hommes de 60 kg, et Odhiambo Ater du Kenya s'est imposé face à Dival Malonga du Congo Brazzaville chez les hommes de 63,5 kg. Colin Louis d'Île Maurice a battu Oumarou Mohamed du Cameroun dans la même catégorie, alors que chez les hommes de 71 kg, Kulenguluka Steve de la RDC a dominé Mogunde Boniface du Kenya. Mengue Ayisi du Cameroun s'est imposé face à Clair Merven d'Île Maurice dans la même catégorie. Notons les victoires de Kalala Bulala de la RDC face à Oyo Nowani du Congo Brazzaville chez les hommes de 75 kg, de David Tshama de la RDC sur Obama de la Guinée équatoriale, et chez les hommes de 80 kg, le succès de Pita Kabeji de la RDC face à Francis Denga du Kenya. Dans la même catégorie de poids, Fotou Totap du Cameroun a battu Sidani Mboma de la RDC. Soulignons la victoire du capitaine des Léopards de la RDC, Landry Matete Kankonde

« Balo », sur Antalika Emmanuel du Cameroun chez les hommes de 86 kg, et celle d'Evoloko Ngilima de la RDC sur Mouaka Moukala du Congo Brazzaville.

En deuxième journée de la compétition, le 6 avril, Gisèle Nyembo



Vue d'un combat de boxe au studio Mama Angebi, à Kinshasa.

de la RDC a battu Christine Ongare du Kenya chez les dames de 50 kg, sa compatriote Zalia Munga a battu Waiyego Alice du Kenya chez les dames de 54 kg, ainsi que Marcelat Sakobi qui s'est imposée face à Amina Martha du Kenya chez les dames de 57 kg. Nkama Samson de la RDC est tombé face à Njau Samuel du Kenya chez les hommes de 57 kg, alors que Mbala Kisadila a été vainqueur de Chenchen Niven d'Île Maurice, ainsi que son compatriote Bilongo Massala face à Isaac Mejah du Kenya chez les 57 kg. Kitangila wa Kitangila de la RDC a pour sa part battu son compatriote Jerry Katamba Kabangu chez les 60 kg, et Boniface Mogunde du Kenya a eu raison de Zita Moukala du Congo Brazzaville chez les hommes de 60

kg. L'on signale aussi la victoire de Stève Kulenguluka de la RDC sur Samuel Nnandone de la Guinée équatoriale chez les hommes de 71 kg. Clair Merven de l'Île Maurice a battu Kassongo Mandu de la RDC chez les 71 kg. L'un des représentants de la RDC aux derniers jeux olympiques à Tokyo, David Tshama, a battu Charles Vouma du Congo Brazzaville chez les hommes de 75 kg et Goliath Mutombo de la RDC a dominé Akoly Iloy du Congo Brazzaville chez les hommes de plus de 92 kg.

Selon les résultats de la première journée, le 5 avril, Carine Kelani de la RDC a battu Ann Wanjiru du Kenya chez les dames de 52 kg, Mayala Nsimba de la RDC a eu raison de Maina Martin du Kenya

chez les hommes de 48 kg, David Karanja du Kenya a battu Ilunga de la RDC chez les hommes de 51 kg. L'on note aussi les défaites de Kabengele Ntumba de la RDC devant Colin Louis d'Île Maurice chez les hommes de 63,5 kg, de Denis Tshituka de la RDC face à Oumarou Mohammed du Cameroun. Malonga du Congo Brazzaville s'est imposé face à son compatriote Moulanza chez les 67 kg, Onana Ngah du Cameroun a triomphé d'Obiang de la Guinée équatoriale chez les hommes de 67 kg, Ilunga M de la RDC a battu Salles du Congo Brazzaville chez les hommes de 67 kg, et Tshivuadi Mutombo a battu Joseph Shigali du Kenya toujours chez les hommes de 67 kg.

Martin Engimo

COMMUNE DE LEMBA

Des équipements sportifs pour des jeunes footballeurs de « But mystique »

Des jeunes footballeurs, apprenants du centre « But mystique » de Lemba ont reçu, le 7 avril, un lot d'équipements sportifs composés d'une quinzaine de paires de bottines, des chaussettes, des maillots, des protège-tibias, des ballons ainsi que des survêtements frappés au logo d'Athletic Club de Basse Goulaine (ACBG). Ce don leur a été apporté par un jeune congolais de 11 ans, Elliot Kabeya, évoluant dans ce club français.

Le jeune Elliot Kabeya a été accompagné par son père, Scott Kabeya. A l'en croire, ces équipements ont été rassemblés par ses coéquipiers d'ACBG en vue de soutenir les enfants congolais qui aiment le football mais n'ont pas assez de moyens pour s'offrir le nécessaire pour ce sport.

Elliot Kabeya, ambassadeur d'ACBG dans le cadre de cette action de solidarité, est arrivé sur place au terrain Méfé, à Lemba-Terminus, où il s'est rendu compte de l'importance du geste que ses camarades et lui ont posé pour les stars en herbe kinoises. Il a, en effet, réalisé que ces jeunes congolais, avec lesquels il s'est entraîné par deux fois, ont du talent mais manquent des équipements adéquats pour s'épanouir. Ces enfants, encadrés par le manager Makuta Mutshaki, dit Tchekis, jouent pieds nus ou chaussés de pantoufles et portent n'importe quel habit.

C'est donc face à cette réalité que l'aide apportée par Elliot Kabeya a ému non seulement le coach

Tchekis qui se voit soulagé mais également ces stars en herbe, qui se rassurent de chauffer désormais des bottines et mettre d'autres équipements que ce sport exige.

« Je souffre pour encadrer ces jeunes, parce que je le fais seul et sans soutien. Cet apport d'Elliot et de ses amis d'ACBG est d'un grand soutien pour moi et pour tous ces enfants que j'encadre », a souligné le coach Tchekis. La joie a été visible chez tous les jeunes joueurs qui ont vu reçu ce don. « Nous disons merci à Elliot et aux amis d'ACBG, qui ont pensé à nous en rassemblant ces équipements. Cela est un grand soulagement pour nous ainsi que pour notre encadreur, qui se sacrifie pour faire de nous de vrais as du ballon rond », a indiqué un de ces petits joueurs.

Deux écoles avec la même passion mais des moyens différents

« But mystique », c'est presque une école de football qui existe depuis plus de vingt ans dans la commune



Le coach Tchekis découvrant les équipements offerts à son club de football devant Elliot Kabeya/Adiac

de Lemba et encadre les jeunes de 8 à 12 ans. A ce jour, le coach Tchekis a sous sa main près de quatre-vingt-cinq enfants issus des familles modestes et démunies de la capitale congolaise. En plus de ces caractéristiques, ces enfants ont un trait commun : la passion du football.

Plusieurs des joueurs encadrés par le coach Tchekis auraient évolué et joueraient dans des grandes équipes de Kinshasa et à l'étranger. Mais, jusqu'à ce jour, l'enca-

dreur affirme n'avoir aucun soutien et les parents dont les enfants lui sont confiés exigeraient certains préalables avant de consentir à contribuer au fonctionnement de ce « centre ».

De son côté, l'ACBG, dont les petits joueurs ont contribué par ce don d'équipements, est un club de football évoluant dans la commune de Basse-Goulaine, dans le département Loire-Atlantique, en France. Elliot Kabeya est licencié de ce club depuis ses 7 ans. A 11

ans, ce jeune congolais est surclassé et joue avec ceux qui ont deux ans de plus que lui.

Sa visite au pays de ses ancêtres lui a donc permis de voir comment se pratique le football par les jeunes de son âge. Son père, Scott Kabeya, a promis de monter un projet notamment avec certains autres parents intéressés, pour soutenir et assister ces enfants congolais qui aiment le football mais n'ont pas de moyens nécessaires de s'équiper. Le centre ou le club « But mystique » est donc le premier choisi pour bénéficier de cette assistance. Déjà, pour le premier lot d'équipements, notamment pour les bottines, il s'est posé un problème de pointures étant donné que la majorité d'enfants en présence chaussait plus grand. Mais Scott Kabeya a promis de trouver la solution. Il attend donc de l'entraîneur Tchekis les différentes pointures des enfants sous sa main pour faciliter l'acquisition des bottines correspondantes.

Lucien Dianzenza

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Agrandir le département Afrique

Le Fonds monétaire international (FMI) a célébré le soixantième anniversaire de son département Afrique fin 2021. Malgré des avancées reconnues, il est possible de faire plus, tout en gommant certaines traces du passé colonial du continent.

La participation de l'Afrique restera limitée au moment de la création du FMI, à cause des statuts de l'institution. Le FMI est créé en 1945 dans le cadre de l'architecture financière internationale issue de la Seconde Guerre mondiale. Seuls trois pays africains en sont membres : l'Égypte, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud. Le Libéria a pris part aux délibérations sur sa création mais n'y adhère qu'en 1962. En effet, l'ordre mondial international qui reflétait et étayait autrefois le colonialisme excluait la plupart des pays africains de l'adhésion au FMI. Ils étaient soumis aux attributions de l'institution en tant que colonies de ses membres européens. Le chemin parcouru jusqu'ici n'est pas suffisant. Tous les pays africains (cinquante-quatre) sont membres du FMI qui compte 190 pays - une condition juridique pour adhérer à la Banque mondiale (BM). Ces deux institutions, le FMI et la BM, agissent comme un contrepoids à l'héritage de la dépendance coloniale dont les pays africains se sont efforcés de se sortir. À l'inverse, les institutions doivent rester vigilantes et ne pas se positionner comme perpétuant l'héritage colonial, souligne l'économiste

mozambicain, Thomas Laryea. L'Afrique du Sud a été désignée comme faisant partie du département européen du FMI jusqu'en 1992, une approche reflétant l'existence de tireurs de ficelle au sein de la communauté internationale qui protégeaient le régime d'apartheid de l'intégration économique. L'autre élément concerne l'exclusion des pays d'Afrique du nord du département Afrique du FMI, plutôt classés dans le département Moyen-Orient et Asie centrale. Tout ceci tend à fausser les statistiques du FMI, tant au niveau des analyses nationales ou régionales ainsi que des prescriptions politiques. « *L'anachronisme de la structure organisationnelle du FMI [...] résonne avec une mentalité de diviser pour mieux régner qui fait indéniablement partie des relations internationales avec l'Afrique* », déplore Thomas Laryea. Après l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie a été acceptée comme membre permanent du FMI. Et les nouveaux États d'Europe centrale et orientale qui en ont résulté ont demandé leur adhésion. Le FMI a d'abord réagi en créant un deuxième département européen, puis le directeur gé-

néral de l'institution a aboli le clivage en 2003 et rétabli un département européen unique, reconnaissant les avantages d'une approche plus intégrée, d'autant plus que de nombreux nouveaux pays membres du FMI étaient candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Depuis la création du département Afrique, des institutions panafricaines tout aussi importantes se sont développées - la Banque africaine de développement et l'Union africaine. L'avènement de la Zone de libre-échange continentale africaine en 2018 est un autre exemple des efforts d'intégration des économies du continent. « *Et pourtant, contrairement à l'Europe, l'Afrique reste divisée au sein du FMI* », s'étonne Thomas Laryea. Au cours de la dernière décennie, certaines réformes ont légèrement renforcé la voix des pays africains au sein du FMI. Par exemple, l'augmentation des amendements aux statuts du FMI, la nomination d'administrateurs suppléants supplémentaires, ce qui a donné aux pays africains davantage de ressources pour être représentés au Conseil d'administration du FMI.

Kristalina Georgieva :
L'Afrique est une priorité élevée

La structure interne des départements relève du pouvoir de décision du directeur général du FMI. La directrice actuelle, Kristalina Georgieva, a souligné que l'Afrique est une priorité élevée. Elle peut donc « *traduire cette priorité dans la structure organisationnelle du FMI afin de créer une vision plus cohérente de l'Afrique. L'une de mes préoccupations est que l'anachronisme de la structure organisationnelle du FMI résonne également avec une mentalité «de diviser pour mieux régner» qui fait indéniablement partie des relations internationales avec l'Afrique depuis bien trop longtemps* », souligne Thomas Laryea. Il ajoute : « *Le débat politique actuel semble animé à la fois par d'autres gouvernements qui manœuvrent pour exercer une influence sur les pays africains et par l'indifférence aux intérêts exprimés à plus long terme des nations africaines* ».

Pour l'économiste, le FMI peut aider à protéger l'Afrique contre l'utilisation abusive de la pandémie de covid-19 pour rame-

ner le continent dans « *des dépendances politico-économiques dépassées* », citant, par exemple, certaines parties de la communauté internationale qui n'ont pas accepté que l'Afrique a besoin d'un accès durable à des sources privées de financement pour ses objectifs de développement. « *Le soi-disant sommet sur le financement des économies africaines, convoqué par le gouvernement français en mai [2021], en est une triste illustration. Les invitations étaient limitées au seul secteur gouvernemental, comme si la finance privée n'avait aucun rôle à jouer dans le développement de l'Afrique* », dit-il.

Une récente conversation entre Kristalina Georgieva et la patronne de l'Organisation mondiale du commerce, Okonjo-Iweala, a mis en perspective le passé, le présent et l'avenir de l'Afrique, ainsi que ses relations avec les institutions internationales. Ce réalignement proposé de la structure organisationnelle et de l'orientation stratégique du FMI pour atténuer les divisions artificielles imposées aux nations africaines s'inspire de cette même perspective.

Noël Ndong

MUSIQUE

Dlv Matsouk's signe « Zoba »

«Zoba», c'est un maxi single de trois titres qui sera disponible sur toutes les plateformes de téléchargement légales à partir du 1er mai prochain.

L'artiste chanteur Dlv Matsouk's aborde, à travers le titre phare «Zoba», des problèmes de jeunes, pendant que dans «Je l'aime beaucoup» il parle de l'amour et, enfin, dans «Matata eza té», un feat avec l'artiste Diesel Gucci, il invite au courage. Auteur-compositeur, chorégraphe et danseur congolais, Dlv Matsouk's est très influencé par les musiques rumba, ndombolo, coupé décalé, zouglou et hip-hop. Ses sonorités afro urbaines sont fondées particulièrement sur les styles afro-beat, afro-pop, dancehall et afrohouse. C'est très jeune que Dlv Matsouk's est initié dans l'art avec la batterie à l'église. Il commence professionnellement sa car-

rière comme danseur hip-hop au sein du groupe « Scapy-dady » (2008) avant d'intégrer le groupe Les Racines danse où il participe à plusieurs concours de danse.

Son premier enregistrement, il le fait au sein du groupe Les Boomastiques d'Afrik où lui et ses collègues enregistrent trois titres et accompagnent plusieurs artistes sur scène dont Dj Alboul de la République démocratique du Congo avec qui ils ont partagé la scène en compagnie de plusieurs renommées de la musique africaine à l'instar de Davido, Toofan, Chidimna, Werrason, La Fouine, Soprano et bien d'autres.

En 2016, Dlv Matsouk's crée son propre groupe de musique dénommé Le voisin d'à côté propriétaire foncier. Avec ce groupe, il réalise un album de treize titres dont deux collaborations, une avec le chanteur MG4 du groupe Black d'Afrik et l'autre avec Dj Molema. Il sort plusieurs singles et livre beaucoup de spectacles et show cases dans la ville. En 2020, il édite deux singles audiovisuels «Tu donnes tu ne donnes pas» et «Chakawewa» distribués par le label Keyzit.

C'est finalement en fin 2021 que Dlv Matsouk's décide de se lancer dans une carrière solo avec un maxi single de trois titres qui sera dispo-



nible sur toutes les plateformes de téléchargement légales, à partir du 1er mai de cette année. Pour réaliser ce projet, il a fait appel à plusieurs artistes dont le

pianiste Dior Opoma et le guitariste Idriss Missapi. Il a réalisé aussi une collaboration avec l'artiste Diesel Gucci.

Bruno Okokana

ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Les femmes salutistes de Poto-Poto tiennent leur troisième convention

Un des objectifs spécifiques de la rencontre tenue sous la direction du major Viviane Makela, officier du poste de Poto-Poto, appuyée par le sergent Chara Rébecca Moundélé Ngollo née Loubienga, a été de faire le point des deux premières conventions de 2017 et 2020.

Cinquante-trois femmes dont quatre représentantes de la direction générale de la Promotion de la femme, cinq de l'Église évangélique du Congo, trois du quartier général territorial du ministère féminin de l'Armée du salut, à savoir les majors Pascaline Mougani, Nadège Stella Samba et le capitaine Blandine Biampandou ainsi que la présidente de l'Association des femmes chrétiennes du Congo, ont pris part à la troisième convention. Le but étant de leur donner la possibilité d'avoir une autonomie financière ; de mettre en place un projet générateur de revenus au niveau du ministère féminin du poste salutiste.

Dans sa communication portant sur le thème « Les femmes remarquables de la Bible », le sergent Chara Rébecca Moundélé Ngollo née Loubienga s'est référée aux personnages féminins remarquables dans la Bible. Elle s'est appuyée sur Esther, Dorcas et Anne.



Le sergente Chara Rébecca Moundélé Ngollo née Loubienga, pendant sa communication/DR

Dorcas, a-t-elle dit, était une étoile, une femme envoyée par Dieu en temps de crise, une reine.

Bref, elle priait, faisait l'action de don, de générosité et à la fin, elle a obtenu comme récompense la résurrection. Quant à Anne, c'était une femme persévérante qui recherchait l'esprit de prière.

L'exposante s'est référée aux passages bibliques Esther 4V16, Luc 2V36. Une communication qui a

suscité l'adhésion des femmes, preuve qu'elles connaissent bien la Bible. Elles ont beaucoup salué cette activité, tout en faisant quelques suggestions. Par ailleurs, en dehors de la communication, les femmes ont fait la démonstration de la fabrication des jus de fruit qu'elles ont trouvé très délicieux, ainsi que la démonstration de la fabrication des yaourts. En effet, parmi les dames qui avaient parti-

cipé à ces deux premières conventions, il y en a eu plusieurs qui ont témoigné qu'elles font dorénavant des activités génératrices de revenus.

Précisons que c'est sur la base d'un constat fait au niveau du ministère féminin du poste, sur le manque de projet de cette structure, que le sergent de la main tendue, Chara Rébecca Loubienga, à l'époque veuve Babela, avait eu l'initiative

de faire une activité avec l'équipe du poste sur la promotion des activités génératrices de revenus. D'où elles ont opté pour la convention dont la première édition a eu lieu en 2017 sur le thème « La femme de valeur ». Cette première édition a connu la participation des mamans de la ligue du foyer du poste. La deuxième édition, célébrée sur le thème « Femme de prière et d'action, sala sambila », a connu la participation des mamans du Conseil oecuménique des églises chrétiennes du Congo, et celle des invités de marque comme individualités, entre autres, la conseillère municipale Virginie Awe Ngolo, le maire de Bacongo Simone Loubienga ; Mme Mbouyou, ambassadeur pour la paix de la Fédération des femmes pour la paix mondiale. Cette activité entièrement financée par le sergent Chara Rébecca a connu la participation de plus de cent mamans.

Bruno Okokana

NATIONS UNIES

La Chine appelle la communauté internationale à faire davantage pour la paix et la stabilité du Mali

Le représentant permanent adjoint de Chine aux Nations unies, Dai Bing, a appelé, le 7 avril, la communauté internationale à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à ramener la paix et la stabilité au Mali.

«La communauté internationale devrait garder à l'esprit la situation globale en matière de maintien de la stabilité dans la région, apporter activement aide et soutien et faire davantage en faveur de la paix et la stabilité au Mali», a dit Dai Bing, lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à ce pays.

Il a ajouté que son pays saluait les échanges permanents sur la transition politique entre les parties concernées et souhaitait qu'elles parviennent à un accord le plus tôt possible afin de faire avancer le processus politique sur de bons rails.

La communauté internationale devra appuyer l'autorité de transition du Mali en conformité avec le consensus atteint lors de la Conférence nationale de reconstruction pour faire avancer le processus de réforme, mettre en oeuvre l'accord de paix, élaborer et mettre en application une stratégie globale pour la région centrale et aider le Mali à suivre une voie de développement conforme à ses conditions nationales, a-t-il ajouté.

En matière de lutte contre le terrorisme, le diplomate a jugé que «la lutte contre le terrorisme ne doit pas se relâcher. Nous devons continuer à soutenir les efforts du gouvernement malien pour lutter contre le terrorisme et maintenir la stabilité, l'aider à renforcer ses capacités et respecter son droit à une coopération internationale en matière de sécurité».

«La Chine a noté les préoccupations

dans certains médias sur des violations des droits de l'Homme lors d'opérations antiterroristes dans la région de Moura», a ajouté Dai Bing. Selon lui, le Mali a déjà apporté des clarifications, soulignant que les actions pertinentes visaient à secourir la population locale et qu'il avait toujours respecté les droits de l'Homme et était prêt à mener des enquêtes pertinentes.

«La Chine espère que toutes les parties feront preuve de retenue et éviteront de lancer des accusations sans fondement avant que l'enquête ne débouche sur des conclusions», a-t-il indiqué.

Evoquant la situation économique dans ce pays d'Afrique de l'ouest enclavé, Dai Bing a rappelé que 42,7% des Maliens vivaient dans la pauvreté extrême et que 7,5 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire, avec 960 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition sévère.

La communauté internationale ne doit oublier ni les difficultés rencontrées par des pays africains comme le Mali, ni les questions de développement africain qui ne doivent pas être marginalisées, a-t-il souligné.

«En tant que bonne amie des pays africains, la Chine continuera de les soutenir; d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative mondiale pour le développement et les résultats du Forum sur la coopération sino-africaine, et de soutenir le Mali et d'autres pays africains dans leur reprise économique», a conclu le diplomate.

GUINÉE-BISSAU

Grève de six jours des médias publics

Le Syndicat national des professionnels des médias publics (Sinpopucs) de Guinée-Bissau a annoncé, jeudi dernier, le lancement d'un mouvement de grève de six jours en signe de protestation contre le non-respect d'un accord signé avec le gouvernement.

Selon un document des grévistes consulté par Xinhua, l'accord signé avec le gouvernement est constitué de plusieurs points axés notamment sur le versement des indemnités impayées et la création d'une commission technique pour mettre à jour le statut des journalistes et des techniciens afin de dresser leur grille salariale.

Les revendications des journalistes acceptées par le gouvernement portent aussi sur le rétablissement immédiat de la subvention suspendue en 2018 suite à une augmentation des salaires dans la fonction publique et l'octroi de contrats de travail aux professionnels des médias publics qui exercent depuis dix ans.

Sur ce dernier point, la secrétaire générale

du ministère de la Communication sociale, Germana Fadul, a assuré que «le processus de régularisation des professionnels des médias publics qui exercent depuis plusieurs années avec un statut de stagiaire était déjà en cours».

«Le dossier est très avancé et sera examiné par la Primature et ensuite envoyé au ministère de l'Administration publique, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale afin de donner des contrats de travail» aux professionnels concernés, a-t-elle expliqué.

Le Sinpopucs regroupe différents médias publics, dont l'Agence guinéenne de presse, le journal Nô Pintcha, la Radio diffusion nationale et la Télévision de Guinée-Bissau.

MARC –ESPAGNE

Nouvelle étape dans les relations bilatérales

Le roi Mohammed VI a reçu, le 7 avril à Rabat, le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, qui a effectué une visite au Maroc dans l'optique de faire franchir une nouvelle étape aux relations bilatérales.

L'audience, qui s'inscrit dans le cadre du prolongement de l'entretien téléphonique intervenu le 31 mars dernier entre le roi Mohammed VI et le chef du gouvernement espagnol, venait en concrétisation de la lettre adressée le 14 mars par Pedro Sanchez au souverain dans laquelle le gouvernement espagnol s'engage à inaugurer une nouvelle phase dans les relations entre les deux royaumes, ayant pour base la transparence et le respect mutuel.

Le roi et le chef du gouvernement espagnol ont réitéré la volonté d'ouvrir une nouvelle étape dans les relations bilatérales. A cet égard, il a été no-

tamment convenu la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre d'une feuille de route couvrant l'ensemble des domaines du partenariat, intégrant toutes les questions d'intérêt commun.

Par ailleurs, l'audience accordée au chef de l'exécutif espagnol a été l'occasion de passer en revue les différents volets d'intérêt commun dans leurs composantes politique, économique, sécuritaire et culturelle. Les questions régionales et internationales ont également été au menu des discussions.

Xinhua

COOPÉRATION

Le Sénat autorise la ratification du traité d'entraide judiciaire avec la Chine

La chambre haute du Parlement a adopté, le 8 avril à Brazzaville, le projet de loi autorisant la ratification du traité d'entraide judiciaire entre la République populaire de Chine et la République du Congo.

Le rapport de la Commission affaires juridiques et administratives du Sénat indique que le traité d'entraide judiciaire entre la Chine et le Congo institue pour chaque Etat partie l'obligation de fournir à l'autre une entraide judiciaire à l'occasion des enquêtes criminelles et des procédures.

Cette entraide judiciaire concerne plusieurs axes de coopération, notamment la mise à disposition des documents sur les procédures pénales, la localisation et l'identification des personnes recherchées, la réalisation des inspections ou des expertises, le transfert des personnes gardées à vue aux fins de témoigner ou d'aider au bon déroulement des enquêtes, notification des résultats des procédures pénales et la fourniture des casiers judiciaires, l'échange d'information sur la législation et toute autre forme d'assistance qui n'est pas contraire aux lois de la partie requise.

Répondant à quelques préoccupations des sénateurs sur



Quelques sénateurs lors de la plénière du 8 avril/DR

cette relation judiciaire avec la Chine, le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a parlé de deux cas de figure. Le premier, a-t-il laissé entendre, entrevoit qu'après l'adoption de ce texte, un second, relatif à l'extradition, sera examiné par le Parlement

les jours à venir. Ce texte précisera le contenu et les contours de l'extradition entre les deux pays.

« Cette matière, telle qu'elle est réglementée, permet à nos deux Etats de collaborer étroitement en matière d'extradition. Lorsque, par exemple, un ressortissant congolais a commis des faits qui peuvent s'interpré-

ter comme étant des crimes sur le sol congolais et qu'il se retrouve en Chine, la République du Congo peut demander à la Chine de retourner ce ressortissant dans son pays d'origine et ceci se passe aussi lorsqu'il s'agit d'un ressortissant chinois qui a commis

des fautes en Chine et qui se retrouve sur le territoire congolais. Dans ces conditions, la Chine peut demander au Congo de lui renvoyer son ressortissant pour qu'il puisse répondre des procédures qui ont été engagées contre lui dans son pays », a expliqué le ministre de la Justice.

Le second cas de figure évoqué par le ministre porte sur la condamnation. « Lorsqu'un ressortissant congolais est poursuivi pour des infractions commises en Chine, la République du Congo peut demander à la Chine de renvoyer ce ressortissant pour qu'il vienne purger sa peine au Congo. La seule condition, c'est qu'avant cette extradition, il faut que ce ressortissant ait purgé déjà au moins six mois de prison dans le pays où il a été condamné. Il en est de même lorsqu'il s'agit également d'un ressortissant chinois », a conclu Aimé Ange Wilfrid Bininga.

Jean Jacques Koubemba

LE FAIT DU JOUR

La plus belle femme

Une place difficile à tenir, un rôle difficile à jouer. C'est pourtant au franchissement de ces étapes qu'est appelée l'Ukraine aujourd'hui et certainement depuis bien longtemps : demeurer ce pays charnière entre l'est et l'ouest qui concentre tous les regards et en profiter, pourquoi pas, à faire monter les enchères pacifistes chaque fois que l'une ou l'autre partie se dédie de ses engagements à lui assurer la sécurité. Kiev bénéficierait alors des prestations de tous ses partenaires, voisins ou éloignés, sachant qu'en toutes circonstances, elle tirera le meilleur parti de la relation établie avec les uns et les autres.

Pour assumer une telle posture, évidemment, il faut de l'audace et parfois de la coquetterie. Les belles femmes, surtout quand elles sont courtisées par des soupirants qui veulent tout donner pour les conquérir, savent en général où mettre la tête pour ne pas devenir les dindons de la farce. Etant dans une position géographique straté-

gique, l'Ukraine a tout intérêt à ne pas s'engager dans un mariage qui ne servirait pas les intérêts de sa population. Sachant parfaitement à quoi s'en tenir, ses dirigeants devraient prendre le temps de mettre toutes les chances de leur côté afin d'être en mesure de gagner toutes les guerres possibles, et surtout globalement celles de la paix et du développement.

Il se trouve qu'en raison de ses relations historiques avec sa grande voisine, la Russie, un peu plus de trente ans après la chute du mur de Berlin, alors que la plupart des pays satellites de l'époque de la guerre froide ont intégré l'Alliance atlantique, l'Ukraine n'y a pas été admise parce que sa position dans cet agencement est jugée sensible par tous. Les pays membres de l'Otan eux-mêmes émettaient des doutes sur les conséquences d'un tel précédent, les Russes prévenaient qu'aller dans ce sens signifierait franchir la ligne rouge. D'où les tensions larvées à l'est pendant

huit ans, qui ont fini par éclater au grand jour, le 24 février dernier, les armes ayant pris le relais des invectives longtemps entretenues par médias et émissaires interposés entre l'Occident et la Russie.

Entre deux maîtresses qui se valent, je prends pour épouse celle que je peux avoir sans passer la rivière, enseignait le sage. A-t-il totalement raison ? On ne sait pas trop car là où siègent les cœurs, les raisons peinent souvent à suivre. Mais, tout de même ! Les secours les plus prompts sont toujours attendus des voisins et même si ces derniers ne disposent pas des moyens de leur solidarité, ils peuvent sonner l'alerte pour mobiliser les plus offrants. De ce point de vue, Kiev et Moscou peuvent bien se parler et trouver un modus vivendi si tant est que le souci de leurs dirigeants est bien d'œuvrer à l'épanouissement de leurs concitoyens que l'on dit être un même peuple.

En bientôt deux mois de conflit, le

dialogue entre les deux pays n'est heureusement pas totalement rompu. La série de pourparlers organisés en Biélorussie puis en Turquie témoigne de la volonté de la Russie et de l'Ukraine de parvenir à une solution négociée de la guerre. A terme, ce conflit qui emporte soldats, civils, autant d'infrastructures et sabote les économies, ne profitera en réalité à aucun des deux. Garder le doigt sur la gâchette et le courroux à fleur des nerfs, exhiber quelque victoire et multiplier les rhétoriques de toutes sortes ne feront qu'amplifier les rancœurs et retarder l'avènement de la quiétude.

Il est temps, grand temps, que tout cela s'arrête, que la tranquillité revienne et que triomphe la cause à laquelle aspirent tous les peuples, le bonheur et la prospérité. De grâce, ne laissons pas ces valeurs inestimables fleurir sur les ossements humains.

Gankama N'Siah

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

La liste des candidats du PCT doit être approuvée avant publication

Le Comité national d'investissement du Parti congolais du travail (PCT) a clôturé sa session, le 8 avril à Brazzaville, sur un suspense inédit. A l'issue des travaux, il a établi la liste exhaustive des candidats jugés aptes à défendre les couleurs du parti mais celle-ci doit être approuvée par la direction politique avant leur publication.

Quatre jours durant, sous la direction du secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, le comité d'investissement a examiné le millier des dossiers de candidatures soumis à sa probation. A l'issue des travaux, il a retenu les candidats qu'il estime avoir le meilleur profil pour défendre les couleurs du parti lors des prochaines échéances électorales.

Bien qu'attendue par tous, la liste des candidats retenus n'a pas été publiée. Conformément à la procédure en vigueur en la matière, régie par les textes organiques du parti, celle-ci doit être réexaminée au niveau de la direction politique du parti, avant sa publication en bonne et due forme. L'attente est certes

longue pour les postulants mais cela vaut la peine car il s'agit d'une démarche officielle visant à choisir des candidats aux meilleurs profils.

Peu avant la fin des travaux, l'on a noté dans la salle un climat morose et inhabituel. Sur le visage de la majorité des participants, l'on a constaté la tristesse et le chagrin. L'on a pu voir, par exemple, quelques cadres du PCT causer en petits groupes dans la salle internationale du Palais des congrès. Ce qui, vraisemblablement, présage d'éventuelles surprises dans le choix des candidats. Clôturant les travaux, le secrétaire général a invité tous les candidats non investis à observer la discipline du



Les membres du comité d'investissement du PCTDR

parti. « Nous demandons à tous ceux qui n'ont pas été retenus par le Comité d'investissement d'observer le calme, car votre non

désignation n'est pas un désaveu du parti à votre égard. Le parti a opéré son choix, vous êtes tous tenus de soutenir celles

ou ceux qu'il a choisis pour défendre ses couleurs », a souligné Pierre Moussa.

Firmin Oyé

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Le Congo a encore des efforts à fournir

La XVI^e plénière de la commission technique du groupe d'action contre le blanchiment des capitaux (LBC/FT) en Afrique centrale (Gabac), tenue récemment à Libreville, au Gabon, a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme du Congo. Le but poursuivi est de permettre à ce pays d'améliorer son dispositif national.

« Le rapport d'évaluation mutuelle de la République du Congo est le troisième de la juridiction du Gabac à être adopté après celui de la République démocratique du Congo en octobre 2020 et du Cameroun en octobre 2021 », indique le communiqué de presse relatif à la plénière. Celle-ci a été précédée par des groupes de travail sur les évaluations et la conformité, les risques, les tendances et les méthodes.

C'est dans cette optique que la Guinée équatoriale, qui a été sortie du premier cycle des évaluations mutuelles lors de la précédente commission technique, a présenté son rapport d'étape résumant les mesures prises et les progrès réalisés depuis sa première évaluation en 2016.

Les experts ont, à ce propos, recommandé d'encourager le pays à fournir davantage d'efforts dans le cadre de la LBC/FT et à mieux se préparer pour

la prochaine évaluation prévue en juillet.

Concernant le groupe de travail sur les risques, tendances et méthodes, les experts ont passé en revue les résolutions et la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion d'octobre 2021. Ils ont aussi fait le point des évaluations nationales des risques de chaque pays avant d'examiner les questions des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés à l'interopérabilité des transferts d'argent par mobile money, entre les pays de la juridiction du Gabac et ceux liés à l'utilisation des actifs virtuels et des activités des prestataires de service d'actifs virtuels.

La mission de l'équipe ad hoc sur la mise en œuvre des recommandations issues des études de typologie du Gabac par les Etats, un point d'information sur la réunion de l'Organisation des Nations unies portant sur le financement du

terrorisme à laquelle le Gabac a pris activement part, a été présentée.

Précisons que l'ouverture des travaux de la XVI^e plénière du Gabac a été présidée par Nicole Jeanine Lydie Roboty, ministre de l'Economie et de la Relance du Gabon. Outre des experts des Etats membres du Gabac, cette rencontre a également connu la participation des représentants des institutions membres et associés du Gabac. La commission technique du Gabac est une instance technique chargée, entre autres, de statuer sur les rapports d'évaluation mutuelle et de suivi-évaluation des Etats de sa juridiction et sur les exercices de typologie. Elle se réunit de façon rotative, deux fois l'année, en mars dans le pays de siège (Gabon) et en septembre, dans le pays qui assure la présidence. Elle est assurée cette année par la République centrafricaine.

Lopelle Mboussa Gassia

NUMÉRIQUE

Une agence de développement en voie d'être créée

Le Conseil des ministres a approuvé, le 6 avril dernier, le projet de loi portant création de l'Agence de développement de l'économie numérique.

La nouvelle agence permettra au Congo de relever les défis liés à la transformation numérique de l'économie. Intervenant à l'occasion, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, a signifié que la transformation numérique de l'économie, objectif transversal, nécessite d'importants investissements notamment en ce qui concerne les infrastructures, les réseaux, les équipements, les contenus et les usages. Il s'agit ici d'accélérer le processus de transformation numérique digitale congolaise.

Selon lui, la création de cette agence aura pour vocation d'être le levier de l'action des pouvoirs publics en matière de transition numérique au Congo. Dotée d'une autonomie de gestion, elle sera chargée de l'impulsion, de l'animation et de l'accompagnement des projets numériques. Aussi, l'Agence de développement de l'économie numérique permettra d'optimiser les choix d'organisation et d'implantation de ces technologies sur l'ensemble du territoire national. « Ce projet de loi a pour objet de transformer la direction générale de développement de l'économie numérique en un établissement public à caractère administratif, dénommé Agence de développement de l'économie numérique », a indiqué Léon Juste Ibombo. Notons que le projet de loi portant création de l'Agence de développement de l'économie numérique sera par la suite transmis au Parlement pour examen et adoption.

Pour rappel, il a été adopté une stratégie dénommée Congo vision digitale 2025 qui vise à faire du numérique un levier important de la compétitivité des entreprises et de diversification de l'économie. Il s'agit de matérialiser l'engagement 5 du programme du gouvernement La marche vers le développement dont le but est d'arrimer le pays au développement de l'économie numérique. La technologie et l'innovation constituent un moteur de transformation structurelle des économies et un facteur d'intégration dans l'économie mondiale. Elles jouent un rôle essentiel dans la transformation de l'économie nationale.

Gloria Imelda Lossele

SOCIÉTÉ CIVILE

Le PCPA Congo fait son bilan

Après dix ans d'intenses activités à Pointe-Noire, le Programme concerté pluri acteurs (PCPA) a organisé son assemblée plénière locale des organisations de la société civile membres, du 7 au 8 avril, en présence de Mesmin Bikouta Sila, animateur local PCPA Niari, Bouenza, Pointe-Noire; et d'Armand Cyrille Gassaille, directeur interdépartemental du Plan.

Financé par l'Agence française de développement, le PCPA Congo, mené en partenariat avec le Comité français pour la solidarité internationale, a pour objectif général de participer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités au Congo par le renforcement de la société civile dans sa capacité à participer à l'élaboration et au suivi de dialogues de politiques publiques davantage en conformité avec les besoins réels de la population.

Ainsi, à Pointe-Noire, plusieurs actions et activités ont été menées par les organisations de la société civile membres du PCPA de la phase pilote de 2008 à 2010 à la phase d'envol ou de clôture et 2022 en passant par la phase programme et la phase de consolidation. Les deux jours de travaux



Photo de famille des participants à l'assemblée plénière PCPA Congo/Adiac

ont donc permis d'examiner les différents aspects de ce bilan (politique, technique et financier) de l'action du PCPA Congo dans le département de Pointe-Noire. « Certes, les défis à relever sont nombreux, notamment une appropriation par les membres des organisations de la société civile

de l'héritage PCPA en vue d'aboutir à la professionnalisation tant souhaitée de nos structures, d'où la nécessité de travailler ensemble entre associations et pouvoirs publics par le biais des échanges d'expériences et des meilleures pratiques au moyen de cadres de

concertation », a dit Klément Mvemvé, membre du Comité de pilotage PCPA. Au cours de ces assises, les organisations de la société civile membres ont examiné les documents tels le bilan politique, technique, financier, le bilan dans les différents territoires, l'étude impact, le bilan du dialogue

avec les collectivités locales. Des présentations qui ont été suivies d'échanges, de propositions et de recommandations.

Les travaux en groupes et en plénière ont abouti à une constance, à savoir accroître les compétences dans la mobilisation des ressources financières, la formation en gestion, l'encadrement, la fidélisation des membres et la mise en réseau des différentes associations membres suivant les différentes thématiques en vue de renforcer la crédibilité vis-à-vis des partenaires. Des perspectives en vue de capitaliser l'après PCPA ont été émises également. Les assemblées générales vont se poursuivre les jours à venir dans d'autres localités du pays qui regorgent les organisations de la société civile membres.

Hervé Brice Mampouya

SÉCURITÉ CIVILE

Des véhicules pour renforcer et garantir la sécurité des citoyens

L'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna), à travers le gouvernement congolais, a mis à la disposition de la Sécurité civile trois véhicules de premier secours-évacuation (PSE 1100), d'une valeur de 520 millions de FCFA.



Les trois véhicules remis à la Sécurité civile/DR

La dotation a été réceptionnée symboliquement, le 8 avril à Brazzaville, par le ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Jean Marc Thystère Tchicaya. Elle a été transmise par le représentant de l'Asecna auprès de la République du Congo, Joachim Tchissambou. « La représentation de l'Asecna au Congo et le commandement de la Sécurité civile avaient signé, le 10 avril 2018, un protocole d'assistance mutuelle définissant la coordination des opérations de risques contre l'incendie, de secours et de la communication. L'Asecna est consciente du rôle déterminant de la politique de sécurité du gouvernement dans la protection des citoyens, les urgences nécessitant

des soins immédiats, ou une évacuation vers les centres hospitaliers », a expliqué Joachim Tchissambou.

Le représentant de l'Asecna a rappelé que le PSE 1100 est un véhicule transportant une réserve de mille litres d'eau et de cent litres de mixeur comme agent extincteur. De ses possibilités hydrauliques et de son espace sanitaire, il est susceptible de mener à bien l'extinction du feu courant pouvant nécessiter la mise en œuvre simultanée de cinq cents litres par minute. Le dégagement, la mise en condition de transport et l'évacuation d'urgence d'une victime, les interventions diverses de type eau, gaz, électricité figurent, entre autres, parmi les opérations que ce véhicule peut réaliser. Les véhicules remis sont accom-

pagnés de plusieurs articles, à l'exemple des tuyaux, pioches, haches, cisailles hydrauliques, torches, etc.

Très réjoui de ce geste, le commandant de la Sécurité civile, le général Albert Ngoto, a assuré que ces véhicules seront utilisés à bon escient. « Cela nous fera une économie de moyens. D'habitude quand nous avons les événements, nous utilisons deux véhicules ; un véhicule anti-incendie et une ambulance. Là, nous avons les deux fonctions dans un même véhicule, parce qu'il y a une cellule d'assistance incendie et une cellule sanitaire. Vous comprenez donc pourquoi la joie est immense », a-t-il précisé.

Guillaume Ondze

AFRIQUE DE L'OUEST

La FAO débloque 1,79 milliard d'euros pour lutter contre la famine

L'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a annoncé, le 7 avril, avoir réuni 1,79 milliard d'euros pour lutter contre la famine en Afrique de l'ouest et au Sahel.

Les États-Unis ainsi que plusieurs pays ont promis d'augmenter leur aide financière. L'Union européenne a notamment promis 67 millions d'euros supplémentaires, portant son engagement à 240 millions d'euros pour 2022, a précisé la FAO dans un communiqué. Quant à la France, elle devrait contribuer à hauteur de 166 millions d'euros sur l'année.

La FAO a prévenu que « la faim et la malnutrition pourraient toucher 38,3 millions de personnes d'ici juin » faute de mesures appropriées, évoquant une crise d'une « ampleur exceptionnelle ».

Oxfam et Action contre la faim avaient déjà fait part de leurs inquiétudes concernant une « chute brutale de l'aide internationale en Afrique ». Elles s'appuient notamment sur l'exemple du Danemark, qui a réaffecté en mars deux milliards de couronnes (environ 269 millions d'euros) alloués à des programmes au Sahel pour financer l'accueil des réfugiés ukrainiens. Les sécheresses extrêmes, l'épidémie de covid-19 et maintenant le conflit en Ukraine sont « autant de facteurs qui exacerbent » les risques de famine au Sahel et en Afrique de l'ouest, avaient alerté les spécialistes réunis à Paris, lors d'une table ronde à l'initiative de l'Union européenne et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest.

Yvette Reine Nzaba



LE 19H30 L'INVITÉ

Danièle **Sassou Nguesso**

Entrepreneure sociale
Présidente
Fondation Sounga

Dimanche 10 Avril
&
Mardi 12 Avril



EN AFRIQUE



CANAL 334



by CANAL+
CANAL 3

EN FRANCE



CANAL 449



EN EUROPE



by CANAL+

DÉCOUVERTE

Des bacheliers visitent le nouveau siège du Parlement

Dans le cadre de l'initiative « Portes ouvertes de l'Assemblée nationale », le député de la troisième circonscription électorale de Ouenzé, Romi Oyo, a présenté le 7 avril un échantillon de trente bacheliers à Isidore Mvouba, président de la chambre basse du Parlement, avant de leur faire visiter les locaux de cette institution.



Les jeunes assistent aux débats de la séance plénière/Adiac

Le nouveau bâtiment abritant le Parlement congolais est une œuvre architecturale impressionnante, réalisée grâce à la coopération sino-congolaise. Les trente jeunes bacheliers, dont dix jeunes filles et vingt garçons issus de la circonscription de Ouenzé III, à Brazzaville, l'ont favorablement admiré avant de visualiser, dans la salle de presse, le film retraçant l'histoire de l'Assemblée nationale de 1960 à 2022 et d'assister aux débats de la séance plénière de cette institution. Présentant le siège du

Parlement à ces jeunes, le député Romi Oyo a indiqué : « *Nous saluons une fois de plus la clairvoyance de leurs excellences présidents des Républiques de Chine et du Congo. C'est dans le cadre de l'initiative « Portes ouvertes de l'Assemblée nationale » que nous avons bien voulu que ces jeunes touchent du doigt comment fonctionne l'hémicycle. Nous allons continuer à multiplier ce genre d'initiatives au bénéfice des jeunes qui sont à nos yeux les cadres de demain ».*

L'Assemblée nationale est l'une des institutions au cœur de la démocratie. Elle forme avec le Sénat le pouvoir législatif dont la mission est de voter les lois et de contrôler l'action du gouvernement.

Très émue de la visite, l'étudiante Elisia Michelle Samba Ngala a déclaré : « *Nous remercions les initiateurs et tous ceux qui nous ont accueillis. Nous avons vu comment les débats se sont déroulés et cela nous donne envie d'être député un jour ».*

Fortuné Ibara

ENSEIGNEMENT

Initier un fonds spécial pour la promotion de l'éducation de qualité pour tous

Le président de la Dynamique pour la promotion de l'éducation de qualité pour tous et développement, Patrice Tsoumou, a interpellé le 7 mars, à Brazzaville, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour donner vie à un plan Marshall de l'école congolaise.

Pour mettre en œuvre le plan proposé, le président de la Dynamique suggère au chef de l'Etat d'initier un fonds spécial pour la promotion de l'éducation de qualité pour tous. Ce fonds sera permanentement alimenté, sur recommandation, par la participation à hauteur de 1% du budget de chaque ministère, d'entreprise publique ayant une autonomie financière et bien d'autres acteurs à identifier en toute autorité.

La Dynamique pour la promotion de l'éducation de qualité relève que la crise s'amplifie ; le corps enseignant est à plus de 60% composé d'enseignants communautaires dont la qualification professionnelle est incertaine. Officiellement, l'on parle d'un déficit de vingt-cinq mille enseignants.

« Dans les Objectifs de développement durable à atteindre d'ici à 2030, et notamment en l'objectif 4, les Nations unies prescrivent aux Etats du monde d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Tous les Etats se sont engagés à atteindre cet objectif 4 : le Congo notre pays aussi », a rappelé Patrice Tsoumou. Ce dernier et sa dynamique déplorent aussi les effectifs pléthoriques d'élèves dans les salles de classe, la pénurie d'enseignants titulaires, la prédominance scandaleuse de prestataires sans formation ni encadrement pédagogique, la pluralité de classes multigrades, l'insuffisance des tables-bancs, le manque de laboratoires et de bibliothèques... La Dynamique a indiqué que les résultats aux examens d'Etat placent le Congo loin derrière bien d'autres pays. Au baccalauréat général, par exemple, le Congo a enregistré en 2014 25,4% ; 10,8% en 2017 ; et en 2018, 21,6%.

F.I.

À VENDRE

Une parcelle sur l'avenue Matsoua à Bacongo

Contacts : 06 661 47 77 / 05 588 42 39

INTERVIEW

Roi Michel Ganari Nsalou 2 : « Il n'y a qu'un seul roi dans le royaume téké »

Le 5 avril dernier, le Makoko Michel Ganari Nsalou 2 a été installé au palais royal de Mbé par la cour royale, conduite par la reine Ngalifourou. A l'issue de la cérémonie, le dix-huitième roi a accordé une interview exclusive aux Dépêches de Brazzaville dans laquelle il a invité ses parents qui ont maille à partir avec la cour royale de reprendre conscience afin qu'ensemble ils parlent le même langage pour l'intérêt du royaume.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : La situation du royaume téké fait couler beaucoup d'encre depuis quelque temps. Peut-on dire aujourd'hui, avec votre installation dans le palais royal de Mbé, que la guéguerre est finie ?

Roi Makoko Michel Ganari Nsalou 2 (R.M.M.G.N.) : Le pouvoir que j'incarne aujourd'hui vient de « Nkwembali » qui est notre Dieu. Certes, il y a eu du bruit comme vous l'avez évoqué, mais, moi je vous réaffirme que je suis venu en tant que rassembleur, parce qu'il n'y a qu'un seul roi dans le royaume téké. J'en appelle donc à mes sujets de ne pas suivre avec enthousiasme les fauteurs de trouble. Le mieux c'est de venir pour qu'on construise le royaume ensemble. Maintenant que je suis installé dans le palais royal de Mbé, ce bruit-là va finir et tout le monde parlera le même langage. J'appelle tous à l'unité et la paix.

L.D.B. : Le royaume téké a combien de dignitaires et combien s'opposent à vous ?

R.M.M.G.N. : Il y a douze dignitaires qui participent à la désignation d'un roi, mais les grands électeurs sont au nombre de cinq. Parmi ceux qui s'agitent, il y en a, par exemple, ceux qui jouent d'une manière frauduleuse le rôle des autres dignitaires. Le roi ne voyant pas le diable, je ne me vois pas en train de les accuser nommément à travers les médias, les réseaux sociaux. L'essentiel est que les cinq grands électeurs sont acquis à la cause de la raison. Quant aux autres, nous ferons un effort de les ramener aussi à la raison. Cependant, c'est regrettable s'il y a des forces qui les poussent à s'agiter, mais je sais qu'ils reviendront à la raison.

L.D.B. : Pourquoi cette dissidence et qu'est-ce qui vous est reproché ?

R.M.M.G.N. : Tous les Tékés savent que les problèmes du royaume autour du Makoko se règlent au palais sous l'arbre à palabre. Ils se traitent en famille en présence des sages, des notables, des dignitaires de toutes les contrées, et non dans les médias, dans les réseaux sociaux,

car cela discrédite le royaume. J'en appelle donc à la prise de conscience de tous.



Le roi Michel Ganari Nsalou 2 lors de l'interview/Adiac

L.D.B. : On taxe souvent les royaumes d'interférer dans la politique ; qu'en dites-vous ?

R.M.M.G.N. : La cour royale de Mbé que je gère est une institution traditionnelle (apolitique) à caractère culturel et spirituel qui interdit à ses membres et à moi-même d'interférer dans le fonctionnement de l'Etat. Ni le roi ni les dignitaires, encore moins les vassaux, personne ne doit faire la promotion des partis politiques. Mais cela n'empêche pas de col-

laborer avec le président de la République quant aux questions d'intérêt national.

R.M.M.G. : Un mot aux Tékés

R.M.M.G.N. : Comme je l'ai dit tantôt, le pouvoir de Makoko est unique. C'est une seule personne qui règne selon les règles du « Nkwembali » et le roi est celui qui rassemble tous les peuples, tous les enfants. Ils doivent être un. Que les dissidents arrêtent avec de l'agitation qui n'honore pas le royaume. A la limite, c'est gênant devant le monde. D'où, je les invite à revenir à la raison. On ne peut pas comprendre que le vas-

sal Moutiri (qui est le chapelet du roi) après qu'il a porté son collier au roi et qu'on entende qu'un autre roi a dû fabriquer un collier pour devenir lui aussi roi. Alors qu'il n'y a qu'un seul collier royal au royaume téké. Le royaume c'est à Mbé et c'est moi qui porte les attributs légaux, donnés par les vassaux légaux, qui sont Moutiri, Ngantsibi, Ngandzion, Ngueliono, et Nga-ampoh. Tous ces vassaux sont autour de moi et nous sommes en train de construire le royaume. Que tous se mettent autour du roi pour construire le royaume et le Congo. Le pouvoir royal est ici à Mbé. N'est pas roi qui le veut, le roi est désigné par les dignitaires que je viens de citer, en dehors d'eux il n'y a pas un autre dignitaire qui nomme un roi. Que les gens reviennent à la raison, qu'ils comprennent et cessent avec la distraction, parce que les autres se moquent de nous en disant que les Tékés commencent à fabriquer les rois. J'invite tous les Tékés à l'unité.

Propos recueillis par Bruno Okokana

ACTION SOCIALE

Un point focal femmes, jeunes filles et enfants en danger ouvert dans la ville océane

L'ouverture officielle du point focal pour tout type de violences faites à l'égard des femmes, jeunes filles mères, veuves et enfants en danger a eu lieu le 7 avril en présence de Lauréathe Mberi Bigny, administrateur-maire de l'arrondissement 2 Mvou Mvou; de Gesnest Wilfrid Paka -Banthoud, administrateur-maire de l'arrondissement 6 Ngoyo, président d'honneur dudit point focal; et de plusieurs autorités de la ville.

Avec l'adoption récemment par le Parlement de la loi «Emilienne-Mouebara» portant protection des femmes contre toutes formes de violences, plusieurs initiatives sont en train d'être prises par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, afin de mettre en musique cette disposition réglementaire, aboutissement d'un long combat, du dynamisme et de l'engagement du ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement.

C'est ainsi que l'organisation Solidarité, disponibilité des œuvres sociales (Sodio), a ouvert au CQ 209 Mvou Mvou un point focal femmes, jeunes filles, enfants en danger, véritable plateforme où les femmes, jeunes filles et enfants en danger vont trouver



un abri. « En créant ce point focal, nous souhaitons offrir à la femme l'information, l'orientation, la médiation, l'accompagnement juridique, social et sanitaire, la conservation de la dignité, la

valorisation de ses droits et ceux des veuves, les moyens de lutte contre les rites dégradants envers les veuves, la prise en charge des enfants en danger, sans oublier la lutte contre l'analphabète

La présidente de Sodio prononçant son allocution/Adiactisme, la vulgarisation de la loi Emilienne-Mouebara, la mise en place d'une caisse féminine et des formations qualifiantes permettant son autonomisation par des actions et des activités géné-

ratrices de revenus », a dit Bernadette Bephangayahou, présidente de Sodio.

« Cette loi est un instrument pratique pour tous ceux et toutes celles qui oeuvrent pour la défense de la prise en charge de la femme. Elle nous permet de donner la dignité à la femme, favoriser son repositionnement dans la société car c'est elle qui donne la vie et mérite d'être traitée avec honneur », a-t-elle ajouté.

En remerciant toutes les autorités qui oeuvrent en faveur des femmes, jeunes filles, enfants en danger et des personnes défavorisées, Sodio sollicite l'apport et le soutien de tous pour que la mobilisation de toutes les énergies redonne à la femme congolaise sa dignité.

Hervé Brice Mampouya

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour le recrutement d'un commissaire aux comptes et son suppléant au profit d'une institution internationale évoluant dans le secteur de l'enseignement supérieur. Pour toute information veuillez consulter le site : www.eamau.org

Fait à Lomé, le
Le Directeur Général
Dr DEMBELE Moussa

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures pour la gestion des ressources humaines au profit d'une institution internationale évoluant dans le secteur de l'enseignement supérieur. Pour toute information veuillez consulter le site : www.eamau.org

Fait à Lomé, le
Le Directeur Général
Dr DEMBELE Moussa

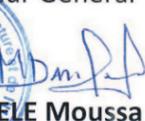
AVIS DE RECRUTEMENT POUR DIVERS POSTES

Une institution internationale, évoluant dans le secteur de l'enseignement supérieur recherche pour emploi :

- Deux (2) enseignants professionnels : (un(e) architecte et un(e) ingénieur génie civil)
- Un(e) Secrétaire de Direction
- Un(e) Chargé(e) de l'accueil et de l'information
- Un(e) Informatien(ne)

Pour toute information veuillez consulter le site : www.eamau.org

Fait à Lomé, le 08 AVR 2022

Le Directeur Général

 Directeur Général
 Dr DEMBELE Moussa

MUSIQUE

Le festival «Rumba un jour, rumba toujours» organisé dans la ville océane

L'Institut français du Congo (IFC) donne la possibilité aux Ponténégrins de vibrer, depuis le 5 avril, au rythme de l'histoire et des sons de la rumba congolaise à travers son festival «Rumba un jour, rumba toujours» qui réunit des grands noms de cette musique tels Sam Mangwana, Théo Blaise Nkounkou, Cosmos Mutuari, Maïka Munan, Ballou Canta, Kevin Mbouandé, Fredy Massamba, Sean Milano, Lize Babindamana ainsi que Les Bantous de la capitale qui livrent un concert ce 8 avril à Canal Olympia.

Depuis son inscription par l'Unesco au patrimoine immatériel de l'humanité, la rumba congolaise fait de plus en plus parler d'elle. Le festival «Rumba un jour, rumba toujours», qui prendra fin le 16 avril prochain, se veut un vecteur d'un message à la fois culturel et festif en s'appuyant sur la diversité, l'échange et la mixité. Par cet événement, l'IFC entend aussi faire rayonner le centenaire de la ville de Pointe-Noire dont les festivités débiteront le 11 mai prochain. Il propose ainsi une belle occasion d'annoncer ces festivités et aussi de célébrer cette belle musique qu'est la rumba.

C'est par une grande conférence de presse qui a réuni tous les participants à l'IFC que «Rumba un jour, rumba toujours» a été lancé. Plusieurs activités ont été retenues, entre autres, des ateliers (Likembé, piano, voix et

guitare à l'espace Yaro, Renatura et autres) avec des références comme Maïka Muna et Ballou Canta ainsi que Pototo et Yohan Babindamana ; des projections de films « Rumba congolaise : histoire et économie », réalisé par Patrick Ndandu Mulassa, et «Rumba» d'Olivier Lichen ; des conférences et tables rondes avec d'éminents intervenants chargés de développer les différentes thématiques. Il s'agit notamment de « Les Bantous de la capitale et moi » par Théophile Obenga (Egyptologue, linguiste et historien) et Ida Ngampono (maire de Djiri à Brazzaville) ; « Panorama de la vie musicale à Pointe-Noire, des années 1960 à 1980 » par Charles Bouetoumoussa (membre du Comité scientifique de la rumba).

Le programme du 7 avril prévoyait une conférence de presse et un showcase de Kevin Mboua-



Bantous de la capitale 60e anniversaire

dé au lycée Charlemagne (les mêmes activités auront aussi lieu le 12 avril à l'école Crayola) et une conférence sur « Les attentes consécutives à l'inscription de la rumba congolaise au patrimoine de l'humanité » par le Pr Yoka Liye Mudaba et Joachim Goma Thethet à l'IFC. Autres thèmes qui seront développés au cours du festival, «La rumba comme herméneutique de la littérature orale et de la religion traditionnelle Kongo (comité Bantou & Meno Nkumbi Nzila chez les Bantous de la capitale », le 13 avril à l'IFC par Kovo N'sondé ; « Les figures légendaires de la rumba », le 14 avril au lycée Français-Charlemagne par le journaliste Clément Ossinondé ; « Rumba congolaise patrimoine immatériel de l'humanité: quel impact économique

pour les pays concernés ? » par Didier Mumengi avec le réalisateur Patrick Ndandu Mulassa. Le 16 avril, le public débattrait avec Maxime Foutou, Dominique Olessongo, Maïka Munan, Clément Ossinondé et José Wasenberg sur les droits d'auteurs, les grands auteurs/compositeurs spoliés des grands morceaux de rumba qui ont marqué l'histoire, la professionnalisation de la création de l'œuvre à sa diffusion, le statut du musicien.

Les Bantous de la capitale, premiers à monter sur la scène du festival

Très attendus du public depuis le lancement de l'événement, en raison de la carrure des artistes et groupes retenus, les concerts de musique ont démarré le 7 mars à Canal Olympia

(arrondissement 1, Emery-Patrice-Lumumba, à Mpita). Et ce sont les légendaires Bantous de la capitale qui ont eu l'honneur de monter en premier sur la scène de « Rumba un jour, rumba toujours ». Ils ont été suivis du géant Sam Mangwana qui s'est produit le 9 avril. Le 16 avril ce sera le tour de l'exceptionnel Maïka Munan de monter sur scène avec ses célèbres invités, notamment Théo-Blaise Nkounkou, Ballou Canta, Fredy Massamba, Liz Babindamana et Sean Milano. Une belle fusion de l'ancienne et de la jeune génération de la rumba congolaise qui promet d'être très colorée. Le festival «Rumba un jour, rumba toujours» sera clôturé par le concert du talentueux Kevin Mbouandé, à Canal Olympia.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

HUMEUR

Des promesses fallacieuses de certains candidats à la députation

Il est vrai qu'un candidat aux élections législatives, devenu député, est avant tout l'élu d'une circonscription donnée sur une partie du territoire national. Ainsi donc, il est sensé connaître les différents problèmes qui entravent à la fois l'essor socio-économique de la circonscription et le bien-être de ses mandants.

Ces élus du peuple connaissent mieux les problèmes qui handicapent leurs circonscriptions électorales à travers les multiples rencontres citoyennes avec les habitants qui y vivent. Ces problèmes sont, entre autres, ceux de l'électrification, de l'eau potable, des ponts, d'enclavement, de l'agriculture, des centres de santé, de l'éducation... En gros, tout ce qui va avec le développement tout azimut de la circonscription dont il est candidat aux législatives.

En réalité, il est quelque peu malsain qu'un candidat aux législatives appelle à voter pour lui parce qu'une fois élu, il construira une école ou une route, voire un marché ou donnera de l'emploi à tous les jeunes chômeurs de sa circonscription électorale.

En fait, des candidats à la députation crachent de la salive en l'air qui retombe sur eux-mêmes. Après, ils se disent être emmerdés par la population au cours de leurs futures descentes parlementaires, une fois élus. Tout cela, parce que dès le départ, ils créent eux-mêmes une sorte de confusion dans l'opinion de leurs mandants, alimentant et entretenant le flou dans la population.

En clair, les missions du député sont, entre autres, le vote des lois, le suivi et le contrôle de l'action gouvernementale. Le député, cela n'est pas exclu, peut prêter main forte à l'exécutif à travers certaines actions caritatives ou humanitaires d'intérêt public. Mais cela n'est pas une obligation constitutionnelle. Que les candidats aux législatives dissipent ce flou qu'ils créent eux-mêmes lors des campagnes, car continuer à faire comme cela c'est suspendre l'épée de Damoclès sur leur propre tête. A bon entendeur salut !

Faustin Akono

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

National 1, 29e journée

En déplacement chez le rival breton de Saint-Brieuc, Laval fait le match parfait pendant 80 minutes. Les co-équipiers de Marvin Baudry ont longtemps géré leur adversaire et ont marqué deux buts aux 38^e et 68^e. Mais le Stade Briochin va finalement réduire le score puis égaliser aux 82^e et 89^e (2-2 score final). Aligné au centre de la défense à cinq, l'international congolais a été solide dans les airs et dans son placement.

Randi Goteni n'était pas retenu.

Remplaçant, Durel Avounou est entré en jeu à la 80^e lors du match nul concédé par Le Mans face à Annecy (2-2). Averti à la 84^e. De retour dans le groupe lundi dernier, après une absence de trois semaines en raison d'une blessure aux ischio-jambiers, Kévin Mouanga n'était pas dans le groupe savoyard. Sans Fred Dembi, encore à l'infirmerie, Or-

léans prend les trois points à Créteil (1-0).

Sans Jason Ngouabi, mais avec Alan Dzabana entré à la 71^e, Sète est contraint au nul par Chambly (1-1).

Joel Ngoya n'était pas dans le groupe du Red Star, corrigé à Châteauroux (2-4).

Bourg-Péronnas (Mouyokolo) reçoit l'US Boulogne (Moussaki) et Bastia-Borgo (Bas-souamina) se déplace à Cholet ce samedi.

Au classement, Laval est premier avec 59 points, devant Annecy, second avec 54 points.

Avec 47 points, et un match en retard, Bourg-Péronnas est 6^e, suivi du Mans et d'Orléans, 7^e et 8^e avec 45 et 43 points.

Le Red Star est 11^e avec 38 points, le FC Sète est 14^e et premier non-relégable avec 28 points. Dans la zone rouge, Bastia-Borgo est 16^e avec 23 points et Boulogne ferme la marche avec 22 points.

Camille Delourme

DÉCLARATION DE PATRIMOINE

Les hauts cadres de la présidence de la République emboîtent le pas

La Cour suprême a procédé le 8 avril, au cours d'une audience solennelle au palais de justice de Brazzaville, à la réception des déclarations de patrimoine de quelques assujettis évoluant au cabinet du chef de l'Etat.

Sur la liste, on retrouve le ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba; le secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye; le chef d'état-major particulier du président de la République, Léonard Noël Essongo. Il y a aussi le haut-commissaire à la Réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolelas; le haut-commissaire à l'Instruction civique et à l'Education morale, Luc Daniel Adamo Mateta; ainsi que le commissaire général du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, Marius Mouambenga. Dépendant de la Primature, le haut-commissaire à l'Organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, a lui aussi déclaré son patrimoine.

Un geste salué par le directeur de cabinet du président de la République qui pense que cela s'inscrit dans le cadre de la moralisation de la vie politique nationale. « J'éprouve un sentiment de satisfaction, je ne l'avais jamais fait, c'est pour la première fois que je me présente devant la Cour suprême d'une manière solennelle. Je



Jean-Baptiste Ondaye déclarant son patrimoine à la Cour suprême.

me suis efforcé d'être sincère, je ne pense pas avoir fait des grands oublis. On dit toujours que la loi vient après des mauvais comportements. Si cette pratique peut aider les dirigeants actuels ou à venir à une certaine éthique, je crois que c'est une bonne chose », a indiqué Florent Ntsiba, précisant

qu'avoir des biens n'est pas un péché mais il faut s'en procurer honnêtement.

S'engageant à conserver les différentes déclarations tout en préservant la confidentialité, le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, a rappelé qu'à la cessation de leurs fonctions, les déclarants feront une

autre déposition. « Les deux déclarations seront ensuite ouvertes et confrontées, le but étant de voir comment s'est comporté votre patrimoine durant le temps au cours duquel vous avez exercé la fonction qui vous a placé dans l'obligation d'en faire une déclaration publique », a-t-il

souligné, indiquant que déclarer son patrimoine n'est pas une fin en soi.

Selon lui, l'obligation de déclaration de patrimoine est une forme subtile d'incitation à un profond changement de mœurs dans la relation à vivre et à entretenir entre la fonction exercée et l'intérêt général de la communauté nationale. « Faire sa déclaration de patrimoine doit donc être perçu comme l'engagement public et solennel pour chacune des personnes qui y sont assujetties de s'interdire, à l'occasion de l'exercice de sa haute fonction publique, tout fait, tout comportement qui, au plan éthique et moral, serait de nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la République. En effet, une Nation jeune comme la nôtre ne peut trouver son salut qu'en s'imposant une rigueur morale et éthique, expression du reniement de toutes formes de dérives... », a déclaré Henri Bouka. Le premier président de la Cour suprême a, enfin, souligné la nécessité de faire preuve de probité dans le travail ou travailler avec acharnement et abnégation, soulignant qu'il s'agit d'un devoir transversal.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Quand les cartes se rebattent ...

Personne n'aurait imaginé le 1^{er} janvier de l'an 2000, autrement dit dans les premières heures de ce troisième millénaire, que les cartes se rebattraient sur la scène mondiale comme elles le font aujourd'hui. Et personne ne peut dire ce qu'il sortira des événements dont nous vivons depuis des mois les heures troubles : de la pandémie du coronavirus à l'accélération du dérèglement climatique en passant par la guerre qui dévaste l'Ukraine et les troubles stratégiques qui gagnent l'immense zone de l'Indo-Pacifique, le Proche et le Moyen-Orient, la Corne de l'Afrique, la liste des troubles qui menacent la paix mondiale ne cesse, en effet, de s'allonger.

Avant de poursuivre ce raisonnement, précisons que la dégradation des relations internatio-

nales à laquelle nous assistons, médusés comme la majorité des humains de ce temps, est d'autant plus incompréhensible que toutes les conditions étaient réunies, au sortir du siècle précédent qu'avaient profondément marqué les deux guerres mondiales de 1914 et 1940, pour convaincre les peuples de la planète de vivre désormais en paix avec eux-mêmes : avancées techniques et scientifiques aussi rapides que diverses, hausse générale du niveau de vie des populations sur les cinq continents, guérison progressive des blessures subies de multiples façons dans les décennies précédentes, mise en valeur rationnelle des immenses ressources naturelles que détient la Terre, renforcement des institutions internationales mises en place afin de préserver la paix mondiale ...

Nous l'avons écrit ici même à plusieurs reprises ces dernières années mais il nous semble nécessaire de le réécrire une fois encore : notre espèce ne franchira les obstacles qu'elle ne cesse de dresser sur sa route et ne se protégera des multiples dérives générées par sa suractivité que si elle respecte les obligations morales que les drames vécus dans les siècles et les millénaires précédents lui ont fait prendre la terrible mesure pour sa propre survie. Pour dire les choses de façon encore plus claire, seules la réflexion collective et la mise en place d'institutions capables de faire respecter la paix sur toute l'étendue de la planète nous sauveront du désastre qui se précise de jour en jour.

Oser regarder la vérité en face, autrement dit prendre la juste

mesure des dangers que nous courons tous dans le moment présent, est de toute évidence la mission que doit s'imposer la société civile sous toutes ses formes. Si elle ne le fait pas et ne contraint pas ses gouvernants à faire de la liberté individuelle et collective, autrement dit du respect de l'autre le fondement de leur action, l'on peut être certains que le vingt-et-unième siècle dont nous vivons les premières décennies verra notre espèce animale s'enfoncer dans des drames irréversibles dont la terrible guerre qui dévaste aujourd'hui l'Est de l'Europe et l'accélération du dérèglement climatique nous donnent la juste mesure.

Parole d'observateur dont les jours sont comptés comme ceux de tous les êtres humains.

Jean-Paul Pigasse